

# AVIS

AT.24.118.AV

---

## Programme communal de développement rural de PHILIPPEVILLE

Avis adopté le 30/09/2024

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande :

- *Demandeur :* Commune de PHILIPPEVILLE
- *Auteur de projet :* DR(EA)<sup>2</sup>M
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 12/07/2024
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 20/09/2024

### Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution :* Développement d'un pôle multifonctionnel dans le centre de Philippeville via la rénovation de l'ancienne poste
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 27/06/2024

### Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Philippeville, située au Sud-Ouest de la province du Namur et à cheval sur les régions agro-géographiques du Condroz au Nord, de la Fagne-Famenne au Sud et de la Calestienne au Sud-Ouest, est le résultat de la fusion administrative des anciennes communes de Fagnolle, Franchimont, Jamagne, Jamiolle, Merlemont, Neuville, Omezée, Philippeville, Roly, Romedenne, Samart, Sart-en-Fagne, Sautour, Surice, Villers-en-Fagne, Villers-le-Gambon, Vodecée et d'une partie de Dourbes

Au premier janvier 2020, elle comptait 9.194 habitants pour une superficie de 156,7 km<sup>2</sup>.

La stratégie de développement repose sur trois défis et douze objectifs :

1. Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité
  - Développer les maillages vert et bleu et soutenir les actions individuelles en faveur de la biodiversité
  - Améliorer le cadre bâti des villages et valoriser leur patrimoine architectural et paysager
  - Améliorer la qualité des espaces publics afin d'en faire des lieux de rencontre et de cohésion sociale
  - Soutenir la transition énergétique via des solutions locales et concrètes
2. Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base
  - Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes
  - Faciliter l'accès au logement pour tous et palier à l'isolement de certains domaines et villages
  - Développer le réseau de circulation cyclable et piétonne et les systèmes de transport alternatifs à la voiture individuelle
  - Améliorer l'efficacité de l'action communale et poursuivre l'intégration de l'approche participative
3. Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire
  - Soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement
  - Capitaliser sur l'importante ressource bois et soutenir de nouvelles filières innovantes
  - Soutenir une nouvelle culture entrepreneuriale, en particulier dans le commerce
  - Développer l'offre touristique et viser l'efficacité du secteur

## Avis

### **Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis défavorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de PHILIPPEVILLE.**

Le Pôle estime que le diagnostic ne permet pas de clairement mettre en évidence les spécificités du territoire de Philippeville. Le Pôle regrette également la présence de données statistiques relativement anciennes qui auraient pu faire l'objet d'une actualisation, ainsi que le caractère peu qualitatif du bilan de la précédente opération de développement rural.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est satisfaisant. Le Pôle regrette toutefois la longueur du processus qui a entravé la dynamique globale et qui ne s'explique pas uniquement par la période électorale de 2018 ou encore par la crise sanitaire. Il ne comprend notamment pas le rythme peu soutenu des réunions de la CLDR, comme la longue période entre les réunions du 27 avril 2022 et du 22 novembre 2023. Il en résulte un très net essoufflement de la participation citoyenne, notamment illustré par un nombre peu élevé de membres lors des dernières réunions de la CLDR (10).

Le Pôle constate que la stratégie repose sur trois défis déclinés en douze objectifs opérationnels (4 objectifs par défi). Ces défis et objectifs sont très génériques et, en lien avec les faiblesses énoncées précédemment, pas suffisamment ciblés sur les spécificités du territoire de Philippeville. Le Pôle estime également que la stratégie ne tient pas assez compte du contexte transcommunal. Le document, trop brouillon, manque de cohérence globale depuis le diagnostic jusqu'aux fiches-projets.

Le Pôle regrette également le manque de vision stratégique en matière de développement territorial, et invite la commune à rapidement se pencher sur l'élaboration d'un schéma de développement communal. Il permettrait de répondre aux enjeux communaux en termes d'aménagement du territoire, de logement et de qualité de vie. Il rappelle que son absence a été considérée comme une faiblesse dans le diagnostic partagé. Le Pôle invite également la commune à mettre rapidement en place une CCATM.

Le Pôle regrette également que le lot o soit sous forme d'une liste de projets qui sont menés dans le cadre de diverses politiques communales, dont certains ne sont pas directement en lien avec l'opération de développement rural en cours d'élaboration.

Enfin, le Pôle s'interroge sur la procédure de validation et la réelle participation de la CLDR dans le choix du projet repris en première convention visant le développement d'un pôle multifonctionnel dans le centre de Philippeville via la rénovation de l'ancienne poste. Le Pôle s'inquiète également d'un manque de cohérence des fiches-projets par rapport aux diagnostic et objectifs.

Le Pôle considère que le manque de qualité du document et la très faible dynamique citoyenne ne permettent pas, à ce stade, de mener correctement une opération de développement rural.



Pierre-Hugues CHARLIER  
Vice-Président